

Les conventions d'association hospitalo-universitaires (HU) avec les hôpitaux hors AP-HP pour 2016

CME du 8 novembre 2016

Une convention d'association hospitalo-universitaire permet d'associer un hôpital ou un organisme extérieur à un CHU.

- Selon l'article L6142-5 du Code de la Santé Publique, des conventions peuvent être conclues par les universités et par les centres hospitaliers régionaux, agissant conjointement, avec d'autres établissements de santé ou organismes publics ou privés susceptibles d'être associés aux diverses missions définies à l'article L. 6142-1. L'avis des instances (CME, CTE; CS) est requis.
- Lors de la procédure annuelle de la révision des effectifs HU, des emplois peuvent être attribués aux établissements déjà liés par convention HU (remplacement de postes devenus vacants ou postes supplémentaires) ou à des établissements nouvellement candidats à une convention HU.
- La convention lie donc trois signataires :
 - l'organisme extérieur
 - l'AP-HP
 - L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de rattachement

Actuellement, 19 établissements sont liés par une convention HU :

■ PARIS V – René Descartes

- Centre Hospitalier de Sainte Anne
- HOPITAL ST JOSEPH
- INSTITUT CURIE HUGUENIN
- INSTITUT MUTUALISTE MONTSOURIS
- INSTITUT MEDICO LEGAL

■ PARIS VI – Pierre et Marie Curie

- Centre National d'Ophtalmologie des 15/20 (CHNO 15/20)
- HOPITAL DIACONESSES
- Institut National de Transfusion Sanguine (I.N.T.S.) de PARIS

■ PARIS XII - UPEC

- Centre Hospitalier Intercommunal de CRETEIL

■ PIDFO

- Centre Hospitalier de VERSAILLES (MIGNOT)
 - Centre Hospitalier de POISSY ST GERMAIN EN LAYE
 - Centre Médico-Chirurgical FOCH
 - INSTITUT CURIE HUGUENIN
- Centre National d'Ophtalmologie des 15/20 (CHNO 15/20)

■ PARIS SUD

- Centre Chirurgical MARIE LANNELONGUE
- FONDATION VALLEE
- HOPITAL SUD FRANCILIEN
- INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

■ PARIS VII – Denis Diderot

- Centre Hospitalier d'ARGENTEUIL

186 personnels hospitalo-universitaires sont concernés :

- 92 PU-PH (y compris les nominations au 01/09/2016)
- 24 MCU-PH (y compris les nominations au 01/09/2016)
- 68 CCA
- 2 AHU

Par rapport aux effectifs totaux de l'AP-HP, les effectifs des établissements conventionnés représentent :

- 7% pour les PU-PH
- 5% pour les MCU- PH
- 6% et 1% pour les CCA et AHU

Avenants 2016 concernant des hôpitaux déjà conventionnés (1/2)

Année 2016 : nominations le 01/09/2016

<u>UFR</u>	<u>EMPLOIS</u>	<u>DISCIPLINE</u>	<u>ETABLISSEMENTS CONVENTIONNES</u>
PIDFO	1 PUPH	Gynécologie obstétrique	Centre médico-chirurgical Foch
PIDFO	1 PUPH	Cancérologie	Hôpital René Huguenin
PIDFO	1 PUPH	Hématologie clinique	Centre Hospitalier Versailles
PIDFO	1 PUPH	Gynécologie obstétrique	Centre Hospitalier Poissy ST-Germain en Laye
Paris V	1 PUPH	Physiologie clinique	Centre Hospitalier Sainte Anne
Paris VI	1 PUPH	Ophtalmologie	CHNO des 15/20
Paris Sud	1 PUPH	Cancérologie	Institut Gustave Roussy
Paris XII	1 PUPH	Pédopsychiatrie	Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil

5

Avenants 2016 concernant des hôpitaux déjà conventionnés (2/2)

<u>UFR</u>	<u>EMPLOIS</u>	<u>DISCIPLINE</u>	<u>ETABLISSEMENTS CONVENTIONNES</u>
Paris XII	1 PUPH	Médecine et santé au travail	Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil
PARIS VI	1 MCUPH	Ophtalmologie	CHNO 15/20

1 nouvelle convention

Nomination le 01/09/2016

<u>UFR</u>	<u>EMPLOI</u>	<u>DISCIPLINE</u>	<u>ETABLISSEMENT CONVENTIONNE</u>
Paris XIII	1 PUPH	Gynécologie obstétrique	Centre Hospitalier René Dubos - Pontoise